



Edité le : 25/01/2024

Rapport d'analyse Page 1 / 2

MAIRIE DE LACHAUX

.MAIRIE
63290 LACHAUX

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 2 pages.
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.
L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.
Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

Identification dossier :	LSE24-8408	Analyse demandée par :	ARS DT du PUY-DE-DOME
Identification échantillon :	LSE2401-11401-1	N° Prélèvement :	00207994
N° Analyse :	00208626	Nature:	Eau de distribution
Point de Surveillance :	TERRASSON	Code PSV :	0000005989
Localisation exacte :	Mme COURTIAL CUISINE ROBINET MITIGEUR		
Dept et commune :	63 LACHAUX		
Coordonnées GPS du point (x,y)	X : 46,0044429600	Y :	3,5741754500
UGE :	0226 - MAIRIE DE LACHAUX		
Type d'eau :	T - EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE		
Type de visite :	D1	Type Analyse :	D1+
Nom de l'exploitant :	MAIRIE DE LACHAUX	Motif du prélèvement :	CS
	63290 LACHAUX		
Nom de l'installation :	LACHAUX	Type :	UDI
Prélèvement :	Prélevé le 22/01/2024 à 08h58	Code :	001535
	Réception au laboratoire le 22/01/2024 à 19h28		
	Prélevé et mesuré sur le terrain par CARSO LSEHL / CLAUDE Alexandre		
	Prélèvement accrédité selon FD T 90-520 et NF EN ISO 19458 pour les eaux de consommation humaine		
	Flaconnage CARSO-LSEHL		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises par le client qui sont antérieures à l'heure et la date de prélèvement.

Date de début d'analyse le 22/01/2024 à 20h06

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	LQ	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Mesures sur le terrain								
Couleur de l'eau	63D1+* 0	-	Analyse qualitative					
Température de l'eau	63D1+* 6.6	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne M_EZ008 v3	0		25	#
pH sur le terrain	63D1+* 7.3	-	Electrochimie	NF EN ISO 10523	1.0		6.5	9 #

.../...

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	LQ	Limites de qualité	Références de qualité		
Conductivité brute à 25°C sur le terrain	63D1+*	36	µS/cm	Méthode à la sonde	NF EN 27888	10		200	1100	#
Chlore libre sur le terrain	63D1+*	<0.03	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2	0.03				#
Chlore total sur le terrain	63D1+*	<0.03	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2	0.03				#
Analyses microbiologiques										
Microorganismes aérobies à 36°C	63D1+*	< 1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222	1				#
Microorganismes aérobies à 22°C	63D1+*	< 1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222	1				#
Bactéries coliformes	63D1+*	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1 - sept. 2000	1			0	#
Escherichia coli	63D1+*	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1 - sept. 2000	1	0			#
Entérocoques (Streptocoques fécaux)	63D1+*	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 7899-2	1	0			#
Caractéristiques organoleptiques										
Aspect de l'eau	63D1+*	0	-	Analyse qualitative						
Odeur	63D1+*	Néant	-	Méthode qualitative						
Saveur	63D1+*	Néant	-	Méthode qualitative						
Couleur apparente (eau brute)	63D1+*	< 5	mg/l Pt	Comparateurs	NF EN ISO 7887	5			15	#
Couleur vraie (eau filtrée)	63D1+*	< 5	mg/l Pt	Comparateurs	NF EN ISO 7887	5				#
Turbidité	63D1+*	< 0.10	NFU	Néphélométrie	NF EN ISO 7027-1	0.10			2	#
Analyses physicochimiques										
Cations										
Ammonium	63D1+*	< 0.05	mg/l NH4+	Spectrophotométrie automatisée	Méthode interne M_J077	0.05			0.10	#

63D1+* ANALYSE (D1+=D1) EAU DE DISTRIBUTION CHLOREE (ARS63-2021)

Eau satisfaisant aux limites de qualité fixées par le Code de la Santé Publique, articles R 1321-1 à 1321-5, arrêté du 11 janvier 2007 les paramètres analysés.

Eau ne satisfaisant pas aux références de qualité fixées par le Code de la Santé Publique, articles R 1321-1 à 1321-5, arrêté du 11 janvier 2007 pour les paramètres suivants :

- Conductivité brute à 25°C sur le terrain

Limites de Qualité : Les limites de qualités sont soit des limites de qualité réglementaires , soit des limites de qualité du client.

Si certains paramètres soumis à des seuils de conformité ne sont pas couverts par l'accréditation alors la déclaration de conformité n'est pas couverte par l'accréditation.

Afin de maintenir l'accréditation, le laboratoire peut s'appuyer de manière exceptionnelle sur une étude de stabilité interne pour certains paramètres physico-chimiques.

Ludovic RIMBAULT
Ingénieur de laboratoire

